

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 25 septembre 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (229)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 25 septembre 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26758>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 septembre 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin se réfère à sa lettre du 24 septembre 1848 à Oudin-Leclère ; il lui explique qu'il craint que Degon soit mis en faillite, mais qu'en attendant il emploie de nombreux ouvriers pour produire des marchandises vendues au rabais. Godin veut prendre des mesures pour parer à cette dépréciation de ses propres produits : une nouvelle saisie n'offre pas de garantie de succès ; Godin propose de faire constater chez les marchands la présence d'objets contrefaits afin d'obtenir des dommages et intérêts. Il demande à Oudin-Leclère quels moyens employer pour cela. Il souhaite mettre rapidement un terme au procès.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie  
Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIX<sup>e</sup> siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1848

lettres

30-25

289

Monsieur Jacquot-Brochard  
je vous espérez à pour la 1<sup>re</sup> fois  
vous avez n° entre fe 112  
dont écrit

que que en vous maintenant mes conditions  
ordinaire dans cette fe je vous faire l'avarage  
remise de 3% du pris de mes tarifs en sus de  
l'avarage d'usage. c'est par ceue que  
vous croirez que je rende le pris marchand  
aux consommateurs je fais une différence de  
15% en sus des pris de mes tarifs  
tout à vos ordres ay Mme mes sal

lettres  
25 juil

Monsieur ouvrir

je me permets de vous écrire  
deais connaissant les difficultés et les obstacles  
prochaines du deux Région que je désignais  
sa mise en faillite mais bapoint tout il  
me pourra bien le faire sortir de cette  
difficulté il occupera beaucoup d'ouvrages afin de  
réaliser immédiatement une grande quantité  
de marchandises qui vire au rabais cela  
me permettra de sortir de sa situation que  
Mais je de mon tout des mesures  
énergiques à prendre pour empêcher une  
nouvelle révolution de mes produits soit par  
une nouvelle sécession qui me présente plus  
de garanties que pour le passé soit en  
faisant constatant chez les Marchands  
la présence des objets contrefaçons afin  
d'obtenir par eux les dommages et intérêts  
que je ne pourrai obtenir de contrefaçons  
mais quel moyen employer pour arriver  
à ce résultat ?  
il faut trouver un moyen dans le plus bref délai possible